Officiels Techniques : Questions utiles **(Série 1)**

**Par : Cellule de Formation des Officiels Techniques (LABéjaïa)**

Bonjour,

Nous ne saurions vous dire si ces propositions/questions/informations (1er envoi) vous seront utiles dans vos jugements au moment de prendre une décision que vous croiriez appropriée lors d’une épreuve que vous êtes appelées à encadrer et qui pourrait avoir des répercussions sur l’évolution de la compétition. Ces tests vous permettront, à coup sûr, de jauger vos niveaux quant à juger, de suite, une situation nouvelle et voire invraisemblable pour vous. Nous sommes aussi persuadés que ces brins d’informations, vécus, apporteront un complément à vos acquis en matière d’interprétation des règles techniques et de leur application.

Alors, bonne pioche !

1. **Testez vos connaissances :**

|  |
| --- |
| **1-Vous êtes désigné Juge-Arbitre des coures au championnat d’Algérie des Benjamins-Minimes (BM) :**  -Citez les épreuves par catégorie et sexe (indiquez les caractéristiques des courses de haies) |
| **2- Vous êtes juge arbitre des courses, aux relais, après la transmission du témoin, un athlète, selon un commissaire de course, encourage son camarade en le poussant dans le dos :**  a-Vous disqualifiez l’équipe  b-Vous homologuez le résultat + Avertissement à l’athlète  c-Avertissement à l’équipe |
| **3-Vous Chef chronométreur d’un championnat BM, que feriez-vous dans les cas suivants :**  a-Lors du départ du 150m (MF), il y a eu un faux départ.  b-Lors d’une course de 100mH (MG), l’athlète a touché volontairement la dernière haie et terminé la course en gênant l’athlète du couloir voisin.  c-Lors d’un 60m (BG), l’athlète classé 3°, ayant pris le départ au couloir 4, termine la course au couloir 3. |
| **4-Vous êtes désigné aide starter, quelle sera votre attitude et la conduite à tenir dans les cas vous concernant et à qui reviennent ceux qui ne vous concernent pas :**  **a**-Au départ du 100m, un athlète a plié les bords de son dossard pour pouvoir l’accrocher à son gilet et ne laisser apparaitre que le N°.  **b**-Un faux départ a été constaté au 110mH, les athlètes sont rappelés par le starter. Celui-ci annonce que l’athlète du couloir 7 est disqualifié.  **c**-Un athlète se présente au départ avec une chaussure au pied.  **d**-Au départ d’une course de 200m, un athlète désigné au couloir 8, demande à occuper le couloir 5 dont le concurrent est déclaré DNS.  **e**-Au départ du relais 4x400m, alors qu’il pleut, un athlète répand de la magnésie sur sa main pour mieux tenir le témoin.  **f-**Au départ d’une épreuve de marche, une athlète veut garder son pantalon de survêtement.  **g**-Au départ d’une course de 100mH, un athlète les pieds dans les starting-blocks, (au commandement ‘**’à vos marques’’**), a les 2 genoux au sol.  **h-**Au départ d’une course avec starting-blocks, un athlète a un pied calé au block |
| **5-Comment départager les athlètes ex-æquo :**  a-Dans les courses.  b-Dans les concours horizontaux (mesure en longueur).  c- Dans les concours verticaux (mesure en hauteur).  d-Aux épreuves combinées. |
| **6-Normalement un de ces temps doivent être observés entre la fin d’une course en série et le début du tour (série) suivant :**  a- Course jusqu’à 200m inclus : 30’ - 45’ - 90’  b-Course au-delà de 200m et jusqu’ au 1000m : 45’ - 90’ – Pas le même jour.  c-Course au-delà de 1000m : 90’ – 3h - Pas le même jour. |
| **7-Aux concours, un athlète effectue un essai sans être appelé:**  a-Vous l'appelez pour refaire l’essai + Avertissement  b-Vous validez l’essai + Avertissement  c-Vous annulez l’essai + Avertissement |
| **8-Aux concours, vous êtes chef d’atelier, un athlète est lésé, vous lui faites faire un essai de remplacement :**  a-Juste après le jet litigieux  b-A la fin du tour en question  c-Après l’essai d’un autre concurrent |
| **9-Interprétation des abréviations et symboles (signes):**  **-«DNS » : -Q (courses) :  -«qR »:**  **-«DNF » :   -q (courses) : -« qJ»:**  **-«NM » : -Q (concours) : -«YC » :**  **-« r »:  -q (concours) :  -«YRC» :**  **-« o» : -Marche « > » :  -«RC » :**  **-« x » :  -Marche « w » :**  **-« - » :** |

1. **Informations utiles :**

* Le 8 juin 2019, le Conseil de l'IAAF décide d'un changement de nom à partir d'octobre 2019 ː **« World Athletics » -WA-**
* Modifications des règles de compétitions de l’IAAF 2018/2019
* Règles techniques approuvées par le conseil de l’IAAF, le 08 Juin 2019 à Monaco

**1- Chaussures : 143**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Art.** | **Page** | **Texte** |
| 143.4 | 76 | **Nombre de pointes *(clous)***  3. La semelle et le talon doivent être construits de façon à permettre l’usage d’un maximum de 11 pointes…  **Longueur des pointes**  4. La partie de chaque pointe qui dépasse de la semelle ou du talon ne doit pas excéder 9mm à l’exception du Saut en Hauteur et du Lancer du Javelot où elle ne peut pas dépasser 12mm...  Note **(i)** : La surface de la piste doit permettre d’accepter les pointes requises par la règle.  **Note (ii) : Pour les compétitions de Cross-Country, le règlement spécifique ou les Délégués Techniques peuvent autoriser une augmentation de la longueur des pointes des chaussures en fonction du revêtement.** |

**2-Aides aux athlètes : 144**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Art.** | **Page** | **Texte** |
| 144.4 | 80-81 | Aide autorisée  4. Pour les besoins de cette Règle, ce qui suit ne devra pas être considéré comme une aide interdite et sera par conséquent autorisé :  …  **(g) L’apport de soutien physique de la part d’un officiel ou d’une autre personne désignée par les organisateurs pour se remettre en position debout ou pour obtenir de l’aide médicale ;**  **(h) Des voyants électroniques ou dispositifs similaires indiquant les temps successifs réalisés durant une course, y compris ceux d’un record.** |

**3-Compétitions mixtes : 147**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Art.** | **Page** | **Texte** |
| 147.2 | 88 | 1. Sauf en vertu de la Règle 147.1 pour toutes les compétitions se déroulant entièrement dans un stade, les épreuves mixtes entre participants hommes et femmes ne seront normalement pas autorisées.   Toutefois, ce qui suit peut être autorisé dans toutes les compétitions, excepté celles organisées selon les Règles 1.1(a) à (c) et (f). Dans le cas des compétitions organisées selon les Règles 1.1 (d), (e) et (g) à (j), ces épreuves seront toujours autorisées dans **les Concours et dans les compétitions visées à l’alinéa (a) ci-dessous** si l’autorisation spéciale a été accordée par l’Association Continentale concernée.   1. **La compétition mixte dans le stade pour les courses de 5 000m ou plus ; ceci est permis seulement lorsqu’il n’y a pas suffisamment d’athlètes d’un sexe ou des deux sexes en compétition pour justifier la tenue de courses séparées. Le sexe de chaque athlète sera indiqué avec le résultat. De telles courses ne doivent en aucun cas être organisées de manière à permettre aux athlètes d’un sexe de se faire donner l’allure ou d’être aidés par des athlètes d’un autre sexe.**      1. **Les Concours pour hommes et femmes peuvent se dérouler simultanément sur un ou plusieurs sites de compétition. Des fiches de résultats distinctes seront utilisées et les résultats seront annoncés pour chacun des sexes. Chaque tour des essais pour de telles épreuves de Concours peut être effectué soit en appelant tous les athlètes d’un sexe suivi de l’autre, soit en les alternant. Aux fins de la Règle 180.17, tous les athlètes seront considérés comme étant du même sexe. Lorsque des épreuves de sauts verticaux se déroulent sur un même site, les Règles 181 et 183 doivent être strictement appliquées, y compris la règle selon laquelle la barre doit être continuellement montée conformément à un même ensemble de paliers convenus pour l’ensemble de la compétition.** |

**4-Le départ : 162**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Art.** | **Page** | **Texte** |
| **162.7** | **101** | 7. Après avoir pris sa position complète et finale de départ, un athlète ne devra commencer son départ qu’après le coup de feu. Si, de l’avis du Starter (y compris en application de la Règle 129.6), il commence son mouvement avant, cela sera un faux départ. **Le commencement du départ est défini ainsi :**  **(a) dans le cas d’un départ accroupi : tout mouvement de l’athlète qui inclut ou entraîne une perte de contact de l’un ou des deux pied(s) de l’athlète avec le(s) plaque(s) des blocs de départ ou une perte de contact de l’une ou des deux main(s) avec le sol ; et**  **(b) dans le cas d’un départ en position debout : tout mouvement qui entraîne la perte de contact d’un pied ou des deux pieds avec le sol.**  **Si le Starter constate qu’un athlète initie, avant le coup de feu, un mouvement qui n’est pas arrêté et se prolonge par la mise en action de l’athlète, cela sera également considéré comme un faux départ.**  *Note (i) : Tout* ***autre*** *mouvement d’un athlète ne sera pas considéré comme le commencement du départ. Dans de tels cas, cela pourra donner lieu à un avertissement disciplinaire ou à une disqualification.*  *Note (ii) : Les athlètes au départ d’une course en position debout risquant plus de perdre l’équilibre, si ce mouvement est considéré comme accidentel, le départ sera qualifié d’“instable”. Au cas où un athlète serait poussé ou bousculé au-delà de la ligne avant le départ, il ne devra pas être pénalisé. Un avertissement disciplinaire ou une disqualification pourrait être infligé au ‘pousseur’ ou ‘bousculeur’.* |

Bonne exploitation

et

Au prochain envoi